

GT FRAIS DE DÉPLACEMENT



19 avril 2024

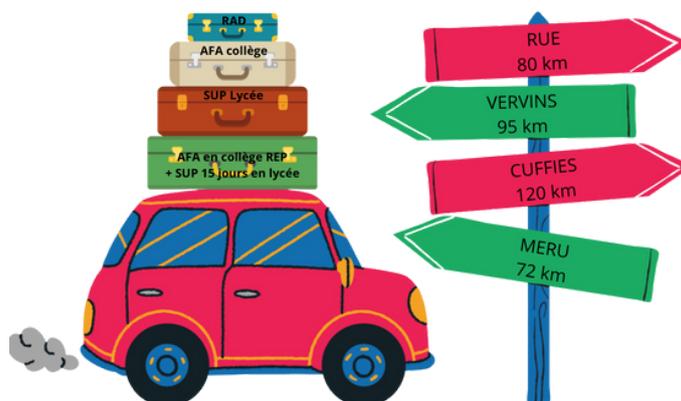
Le SNES-FSU vous informe !

Le vendredi 19 avril s'est tenu un groupe de travail sur **les frais de déplacement**. Malheureusement, aucune documentation préalable ne nous a été fournie.

Lors de la réunion, l'administration nous a présenté un diaporama avec les notions de base et les textes réglementaires. Entre autres sujets, ils ont abordé **la prise en charge de péages et de parking**, possible après accord du service concerné. **Nous ne pouvons que vous conseiller de solliciter cet accord si vous êtes contraint·es à utiliser l'autoroute pour vos trajets professionnels.**

Entre autres, voici nos revendications :

- La nécessité d'**une communication claire et précise** sur les frais de déplacements et les démarches à suivre. L'administration affirme que les collègues n'ont pas de soucis particulier et que les collègues envoient chaque année en temps et en heure l'autorisation de véhicule personnel. Pourtant, nous savons bien que les personnels sont nombreux à ne pas connaître ce droit !
- La nécessité de prendre en compte **le trajet le plus rapide** sur Mappy, au lieu de prendre systématiquement le trajet le plus court. En effet, le trajet le plus court ne correspond quasiment jamais à la réalité de notre académie. Nous demandons à ce que les situations individuelles des personnels soient prises en compte.
- La **circulaire académique** sur les frais de déplacement doit être envoyée, dès la rentrée, à toutes et à tous les collègues concerné·es directement sur leur boîte académique, et cela sans oublier **les AESH** ! De cette façon, toutes et tous pourront en bénéficier de ses droits.



- **Les conditions des collègues remplaçant-es doivent être systématiquement prises en compte !** Cette année, l'administration a décidé que les collègues doivent fournir un justificatif (et pas n'importe quel justificatif !) de repas du jour même afin de bénéficier du remboursement forfaitaire de 10€. Nous avons rappelé à l'administration que **25% des collègues TZR déclarent ne pas avoir une pause méridienne suffisante**, mais cela semble ne pas être important. Un collègue qui devrait se préparer soi-même le repas à la maison, avec son argent, pour des problèmes de santé ou encore une collègue qui devrait s'acheter un sandwich la veille pour le manger le lendemain en conduisant alors qu'elle change d'établissement, se voient refuser le remboursement ! **Nous nous opposons fermement à cela et nous continuerons à nous battre !** L'administration n'a pas su nous citer les textes qui empêchent, par exemple, à un collègue de fournir un ticket d'un sandwich acheté la veille !

Nous vous rappelons également que **vous avez le droit de demander vos frais de déplacement et de repas de manière rétroactive** ! L'Administration nous a affirmé, que dans ce cas-là, le remboursement devrait se faire rapidement.

Contactez-nous ! Nous vous accompagnerons dans vos démarches !

Nous avons demandé **le budget pour l'année 2024**. L'Administration nous a répondu que le budget n'est pas encore fini et qu'il sera présenté au CSA.

En ce qui concerne les AESH :

- La FSU souligne un problème récurrent pour ces collègues, lorsqu'ils ou elles sont affecté-es sur plusieurs établissements de communes différentes. En effet, lorsqu'ils ou elles travaillent à la demi-journée il n'y a aucun soucis. Mais les journées complètes ça pose problème puisque les AESH se voient refuser les frais de déplacement. **La FSU revendique que les missions ne soient pas à la demi-journée, mais à la journée !**
- Les syndicats de la FSU signalent également **des difficultés rencontrées par les AESH pour se faire rembourser lorsqu'ils et elles sont convoqué-es pour participer à des instances**.
- Nous avons demandé à l'administration comment ça se passe pour **la déclaration des frais de transport pour les AESH** et quoi faire s'ils ou elles rencontrent un problème. Réponse : pour le moment on le fait via le dialogue social, et **à partir du 1 novembre cela se fera via SAGEPEI**.

Manuela De Oliveira et Laurence Sergeant, co-secrétaires académiques du SNES-FSU Amiens

**UNE QUESTION ?
UN DOUTE ?
UN PROBLÈME ?
UNE DIFFICULTÉ ?**

UN RÉFLEXE :

CONTACTEZ LE SNES-FSU !



03.22.71.67.90



s3ami@snes.edu